

FÊTES - BOUMS

MUSIQUE VIVANTE - MUSIQUE MÉCANIQUE

**Avec autorisation préalable
à partir du 01.01.2020**

Le tarif est seulement d'application en cas :

- de demande de licence au moins 5 jours avant la manifestation
- de remise du relevé des œuvres exécutées et des recettes brutes dans un délai de 15 jours après la manifestation.

1. Champ d'application

BALS - GALAS -THÉ DANSANTS - BOUMS - KARAOKÉ ...

2. Principe de base

La tarification se fera sur la base de 10% sur les recettes brutes. En cas de non-envoi par l'organisateur du relevé de recettes, la tarification se fera sur base d'une salle pleine (1m² = 1,5 pers.).

Les recettes brutes sont calculées sur la base :

- 1) des prix d'entrée*, comme définis ci-dessous ;
- 2) des cartes gratuites données en contrepartie d'un contrat de sponsoring dont la valeur à prendre en considération est celle de la moyenne des prix d'entrée pratiqués ;
- 3) de toute autre forme de sponsoring direct ou indirect.

*Définition du prix d'entrée

Toute somme (carte d'entrée, billet de tombola, carte de soutien, carte de membre, achat de programme obligatoire, etc.) qui doit être payée pour avoir accès au lieu où l'exécution se produit. Si divers prix d'entrée sont demandés, la valeur moyenne de ces prix d'entrée normalement appliqués sera prise en compte. 0 € n'est pas considéré comme un prix d'entrée et n'entre donc pas en ligne de compte pour déterminer le prix d'entrée.

3. Minima

- A. Le minimum à percevoir ne pourra en aucun cas être inférieur à **10% du montant du coût de plateau**.
- B. Le coût de plateau est constitué de toutes les sommes que l'organisateur est tenu de payer pour l'exécution ou la représentation du programme.
- C. Si les droits d'auteur calculés selon le principe de base (voir point 2), en tenant compte du montant minimum comme défini ci-dessus (voir point 3A), sont inférieurs aux montants minima ci-dessus, ceux-ci seront pris en considération pour le calcul des droits dus par l'organisateur.

Prix d'entrée	SUPERFICIE SONORISEE (m ²)										Supplément par tranche de 100m ²
	0-100	101 - 200	201- 300	301- 400	401- 500	501- 600	601- 700	701- 800	801- 900	901- 1000	
0,00 - 2,50	40	77	94	108	120	160	194	219	253	287	31
2,51 - 5,00	95	126	157	183	205	276	341	390	455	520	62
5,01 - 7,50	144	194	244	280	316	392	488	560	656	752	93
7,51 - 10,00	183	248	314	361	409	508	635	731	858	985	124
10,01 - 12,50	222	303	383	443	502	624	782	901	1.059	1.217	155
12,51 - 15,00	261	357	453	524	595	740	929	1.072	1.261	1.450	186
15,01 - 17,50	300	411	523	605	688	856	1.076	1.243	1.463	1.683	217
17,51 - 20,00	339	465	593	686	781	972	1.223	1.414	1.665	1.916	248
<i>Supplément par tranche entamée de € 2,50 au-delà de € 20,00</i>	39	54	70	81	93	116	147	171	202	233	+

4. Majoration supplémentaire

Si le prix de la consommation la plus demandée dépasse les **€ 1,40** la différence est ajoutée au prix d'entrée.

Les montants mentionnés ci-dessus sont exprimés en € et sont à majorer de la TVA de 6%.